

**SI VOUS VENEZ DE FAIRE UN TEST ET QUE VOUS N'AVEZ PAS ENCORE LES RÉSULTATS
SI VOUS AVEZ DE LA FIÈVRE, UNE TOUX SÈCHE, DES COURBATURES, DES MAUX DE GORGE
SI VOUS RESSENTEZ UNE GRANDE FATIGUE
NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS VENIR EN COURS.**

MERCI !

CA PART EN SWING

Protocole sanitaire des cours de danse

En date du 26 août 2020

Support législatif

Ce protocole sanitaire prend appui sur le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 qui précise les conditions de sortie de l'état d'urgence sanitaire. Pour la danse, le décret indique que les écoles de danse peuvent rouvrir dans tous les établissements, sans limitation du nombre d'élèves et sans obligation du port du masque pendant la pratique artistique.

La seule obligation est de le faire dans le respect de l'article 1^{er} du décret :

- 1- Respect des mesures barrières (lavage ou désinfection des mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, pas d'embrassades ou de poignées de mains).
- 2- Respect de la distanciation physique d'au moins 1m entre les 2 personnes participantes. Si cette dernière mesure ne peut pas être respectée, l'article 27 précise que le port du masque peut être rendu obligatoire.

À ce jour, toute personne entrant dans un lieu clos recevant du public doit porter un masque recouvrant la bouche et le nez.

Description du protocole

L'association pourra modifier à tout moment ce protocole en fonction de l'évolution des règles sanitaires.

1- Préparation de la salle avant son utilisation

- Désinfection du matériel utilisé ou du matériel qui pourrait être en contact avec les participants (interrupteurs, poignées de porte y compris celles des sanitaires, tables...).
- Dans la mesure du possible, aération naturelle des locaux pendant les cours.

2- Arrivée des participants au cours

Le port du masque est obligatoire dès lors qu'on pénètre à l'intérieur des locaux, y compris les halls d'accueil, les escaliers, les vestiaires ou les blocs sanitaires et à conserver jusqu'à la sortie desdits locaux.

Il ne sera pas possible d'assister au cours sans masque.

Il est demandé aux participants :

- D'arriver 5 minutes avant le cours et de patienter à l'extérieur jusqu'à ce que les salles soient à notre disposition.
- De respecter le plus possible la distanciation en attendant le début du cours.
- De se munir de leur propre solution hydro-alcoolique.

3- Déroulé du cours

La désinfection des mains est obligatoire pour toutes les personnes à l'entrée de la salle de cours à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Les participants devront apporter leur propre solution.

Il est demandé aux couples de danseurs de se répartir de la façon la plus homogène possible sur toute la surface de la salle, afin de maximiser la distance entre chaque couple.

Contrairement à la règle habituelle, le choix sera laissé aux couples qui le souhaitent de ne pas changer de partenaire. **Cette disposition sera annulée aussitôt que les conditions sanitaires le permettront.**

A chaque changement de partenaire, il est conseillé aux participants de se désinfecter les mains avec leur propre solution hydro-alcoolique.

Pendant la danse, il est recommandé aux participants :

- De ne pas se frotter le nez ou les yeux avec les mains.
- D'utiliser des masques les plus légers possibles pour ne pas souffrir de la chaleur (actuellement les masques chirurgicaux jetables).

Les bouteilles d'eau ou les gourdes seront dédiées à une utilisation personnelle. La buvette participative ne sera pas mise en place.

Toute personne se présentant sans masque et/ou retirant son masque pendant le cours ne sera pas autorisée à rester.

4- Fin du cours

- Le départ du cours s'effectue dans le respect des distanciations physiques, les conversations entre les participants ne pourront s'effectuer qu'à l'extérieur des locaux.
- Si des participants souhaitent jeter leur masque à usage unique en sortant des locaux, ils pourront le déposer dans le sac poubelle prévu à cet effet.

5- Désinfection de la salle de cours après utilisation

- Désinfection du matériel utilisé ou du matériel qui a été en contact avec les participants (interrupteurs, poignées de portes y compris celles des sanitaires, tables...).
- Fermeture du sac poubelle dédié aux masques jetables.
- Dépôt du sac dans une poubelle de déchets non recyclés.